

117-08-2020 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles)	Collectes mensuelles	1 806.45 \$
Aménagements Lamontagne	Abat-Poussière	8 324.19 \$
Bell Mobilité	Cellulaire juillet	48.25 \$
Centre du Camion JL	GMC 1980	554.89 \$
Coop Purdel	Pont Rang 8	14.44 \$
Les Éditions Juridiques FD	Mise à jour loi municipale	81.59 \$
Fonds d'information	Mutation juin	15.00 \$
Garage Coop	Tondeuse, camionnette	200.06 \$
Garage Denis Sheehy	Galvanisation grilles de réfrigérateur	310.43 \$
Groupe Yves Gagnon	Pont Rang 8 et champ d'épuration salle municipale	480.58 \$
Goodfellow	Pont Rang 8	1 606.20 \$
Hydro-Québec	Éclairage, garage, égout, salle	866.01 \$
Jos Lefrançois	Inspection SAAQ et réparation Western	1 226.77 \$
Lynda St-Onge	Ménage du 16 et 31 juillet 2020	45.00 \$
Macpek	Avertisseur de benne pour le Western	477.15 \$
MRC Matapédia	Informatique et mise à jour évaluation	2 219.80 \$
Protection Garvex	Support pour extincteur	4.54 \$
Remises provinciales et fédérales	juil-20	6 069.14 \$
Réno Vallée	Teinture	127.82 \$
Services Kopilab	Copies mensuelles	92.67 \$
Signalisation Lévis	Pancartes de signalisation	286.97 \$
Transport Jacques Couturier	Fauchage accotements	948.54 \$
Visa	Bulletin et timbres	144.04 \$
TOTAL		25 950.53 \$

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté _____ Maire

118-08-2020 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté _____ Maire

119-08-2020 : DONS

Aucune demande de don.

Accepté _____ Maire

120-08-2020: OCTROI DU CONTRAT DE RECHARGEMENT DE GRAVIER DES RANGS 8 NORD, 7 SUD ET 6 NORD

ATTENDU que nous devons réaliser des travaux de rechargement en gravier aux Rangs 8 Nord, 7 sud et 6 Nord;

ATTENDU que nous avons été en appel d'offres et que nous avons reçu deux (2) soumissions, une provenant des Entreprises Michaud au montant de 67 612.20\$ taxes incluses et une d'Excavation R Rioux au montant de 47 979.06\$ taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Excavation R Rioux au montant de 47 979.06\$ taxes incluses pour un total de 3300 tonnes de gravier.

Accepté par _____ maire

121-08-2020 : AVIS DE MOTION DANS LE BUT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-02 POUR LE BANISSEMENT DES SACS D'EMPLETTES DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Avis de motion est donné par Mme Gilberte Potvin, conseillère, voulant que le règlement numéro 2020-02 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. L'adoption de ce règlement vise le bannissement des sacs d'emplètes de plastique à usage unique sur le territoire de la Municipalité d'Alberville.

Accepté par _____ maire

122-08-2020: ENTENTE BIPARTIE 2020

Point remis à la prochaine séance

Accepté par _____ maire

123-08-2020: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR THOSHIBA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition du photocopieur neuf chez Les Services Kopilab en août 2019;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'entretien annuel est signé concernant l'entretien de l'équipement et la fourniture de poudres;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien et d'autoriser Mme Mélissa Hébert signer le contrat.

Accepté par _____ maire

124-08-2020: AFFAIRES NOUVELLES

124.1-08-2020 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET PAR MME JENNIFER GAUTHIER

CONSIDÉRANT que M. Bernard Doiron a fait l'acquisition du terrain #4-9 lot 5248308 le 18 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que le délai de 48 mois pour débiter la construction d'une habitation est échu depuis décembre 2019 et que M. Doiron n'est pas en mesure de construire une habitation;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat de vente mentionne qu'à défaut par l'acheteur de débiter les travaux de construction dans le délai mentionné ci-dessus, ou de terminer les travaux dans le délai prévu, il s'engage à signer sur demande en faveur du vendeur un acte de rétrocession;

CONSIDÉRANT que Mme Jennifer Gauthier désire acheter le terrain # 4-9 lot 5248308 appartenant à M. Bernard Doiron, cependant la transaction doit inclure au contrat notarié son engagement à assumer toutes les obligations et les engagements incombant au premier acheteur dans le contrat d'achat initial signé par les parties, tel que le stipule le contrat signé par M. Bernard Doiron en 2015;

CONSIDÉRANT que Mme Jennifer Gauthier désire un délai supplémentaire pour construire l'habitation sans que la Municipalité utilise sa clause de rétrocession;

CONSIDÉRANT que Mme Jennifer Gauthier nous a présenter une proposition de construction sur une échéance de 2 ans;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de prolonger de 24 mois le délai de construction d'une habitation avec les conditions suivantes :

- 24 mois à la suite de la signature de la vente du terrain, une construction habitable d'un minimum de 325 p2 doit être érigé. Aux fins de la présente résolution, une construction habitable signifie qu'on peut y dormir, se faire à manger et que les installations sseptiques conformes à la réglementation soient installées.
- Mme Jennifer Gauthier devra faire en sorte de s'assurer de respecter les échéanciers prévus et que ces échéanciers sont sous sa responsabilité. Pour ce faire, elle devra compléter rapidement ses demandes de permis et contacter ses entrepreneurs à l'avance pour qu'ils puissent respecter les délais.
- La Municipalité d'Albertville se réserve le droit d'utiliser la clause de rétrocession si la construction habitable n'est pas terminée à la suite du délai de 24 mois.
- Les conditions ci-haut devront être inscrit au contrat de vente entre M. Bernard Doiron et Mme Jennifer Gauthier.

Accepté par _____ maire

124.2-08-2020 PLAN D'ACTION CONTRE LA BERCE SPONDYLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité à quelques colonies de berce, soit au cimetière, au Rang 4, au Rang 5 et sur la rue St-Raphaël Nord;

CONSIDÉRANT que l'Organisme du bassin Versant possède les compétences pour nous aider à éradiquer la berce;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'actions stratégiques contre la berce sphondyle a été présenté par L'OBVMR;

Par conséquent, Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'approuver le plan d'actions présenté par l'OBVMR et de former une équipe pour faire les travaux.

Accepté _____ Maire

125-08-2020: PÉRIODE DE QUESTION

1. M. Donald Raymond se questionnait concernant le coût de l'abat-poussière. La réponse a été donné par M. Yves Thériault : nous prenons 20 000 litres annuellement et nous faisons le double de longueur de chemin qu'il y a 15 ans avec la même quantité;

2. M. Donald Raymond se questionnait concernant le règlement des poules. Le règlement concerne seulement la zone urbaine, donc ne concerne pas son terrain;
3. M. Donald Raymond se questionnait si des travaux d'asphaltage seraient réalisés prochainement dans le Rang 5 Sud. Nous désirons effectuer les travaux, mais nous devons avoir le budget pour les effectués;

126.08-2020 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 35.

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice-générale/secrétaire-
trésorière